
N° 96-0403 - Urbanisme, habitat et développement social + finances et programmation - Pierre Bénite - Quartier de HauteRoche - Aménagement des espaces extérieurs de la société d'HLM Gabriel Rosset - Département développement urbain - Direction des projets urbains - Service développement social urbain -

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en oeuvre du contrat de ville sur le quartier Haute Roche à Pierre Bénite, un projet urbain a été élaboré visant à requalifier les espaces extérieurs et à créer un pôle de centralité devant le centre commercial. En complément de cet aménagement, la société d'HLM Gabriel Rosset va réaménager l'espace situé au pied de l'immeuble Les Arcades, le long de la rue du 8 mai 1945.

Cet aménagement sera réalisé dans un souci d'intégration à l'ensemble du projet urbain du quartier et en concertation avec les habitants. Il va permettre d'intégrer deux terrains de jeux pour enfants et un terrain multifonction destinés aux jeunes, nombreux dans cet immeuble.

Le coût global de cette opération est fixé à 2 500 000 F TTC et son financement serait réalisé comme suit :

- Etat (subvention)	750 000 F
- région Rhône-Alpes	500 000 F
- communauté urbaine de Lyon	750 000 F
- ville de Pierre Bénite	500 000 F

B - Propose, compte tenu de ces éléments, d'approuver cette opération ainsi que le versement d'une participation financière de 750 000 F à la société d'HLM Gabriel Rosset, de l'autoriser à signer la convention correspondante et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu le présent dossier ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve cette opération ainsi que le versement d'une participation financière de 750 000 F à la société d'HLM Gabriel Rosset.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention correspondante.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 1996 - sous-chapitre 913-81 - article 130 - dossier n° 1 340-95.

pour le président,

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,